

# La participation des citoyens et des sociétés d'histoire à la sauvegarde et la mise en valeur du fort Chambly : un exemple de valorisation du passé

Alain Gelly

Volume 27, Number 3, 2022

La participation citoyenne en histoire et patrimoine

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/98645ac>

[See table of contents](#)

## Publisher(s)

Les Éditions Histoire Québec  
La Fédération Histoire Québec

## ISSN

1201-4710 (print)  
1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

## Cite this article

Gelly, A. (2022). La participation des citoyens et des sociétés d'histoire à la sauvegarde et la mise en valeur du fort Chambly : un exemple de valorisation du passé. *Histoire Québec*, 27(3), 19–21.

# La participation des citoyens et des sociétés d'histoire à la sauvegarde et la mise en valeur du fort Chambly : un exemple de valorisation du passé

par Alain Gelly,  
Historien, Parcs Canada

Depuis 1919, le Canada commémore les personnages, les événements et les lieux d'importance historique nationale, tant et si bien qu'en 2022, le programme national de commémoration historique compte plus de 2 200 désignations. Nombre d'entre elles résultent de l'action individuelle ou encore de sociétés d'histoire qui se sont données pour mission de valoriser, sauvegarder et communiquer divers aspects de l'histoire du Canada. Cela étant dit, l'effort de ces agents mémoriels ne se résume pas seulement à avoir concouru à la nomination de l'un de ces aspects dans le réseau. En effet, dans plusieurs cas, leur engagement a contribué et contribue toujours à accroître l'appréciation, la compréhension et la mise en valeur de tel ou tel élément du réseau de commémoration historique nationale.

L'histoire de la sauvegarde et de la commémoration du fort Chambly, lieu historique national depuis 1920, constitue un bon exemple, par sa durée (historicité), de l'importance de la participation des citoyens et des sociétés d'histoire dans la valorisation du passé. Sis au pied des rapides de Chambly, ce fort occupe un lieu stratégique le long du Richelieu, voie de communication majeure entre la vallée du Saint-Laurent et celle de l'Hudson. Sur ce lieu, trois forts de bois s'y succéderont à compter de 1665. Maintenant, seul celui érigé en pierre entre 1709 et 1711 se profile toujours à l'horizon. Élément essentiel du système de défense du Canada à l'époque coloniale, celui-ci sera d'abord occupé par une garnison française, puis par les Britanniques à compter de 1760. En 1851, les troupes de l'Empire l'abandonnent officiellement et en 1856, sa propriété est transférée au gouvernement du Canada-Uni. Si on excepte une occupation temporaire par le *Royal Canadian Rifle Regiment* en 1860, en raison des raids des Fenians, certains des bâtiments situés dans l'enceinte du fort servent désormais d'entrepôt. En septembre 1869, jugé non sécuritaire, le fort perd toute fonction militaire<sup>1</sup>. Laissé sans surveillance par le ministère de la Milice et de la Défense (MD), la déprédation et les intempéries font en sorte qu'en 1878, « le fort n'est plus que ruine et seuls les 3 murs extérieurs demeurent intacts jusqu'à un certain point<sup>2</sup> ».

Le sort de celui-ci semble dès lors scellé, mais cela était sans compter « sur l'action de membres de l'élite locale et de représentants cultivés de la classe possédante<sup>3</sup> ». En effet, l'état de délabrement de cet ouvrage défensif n'est pas sans susciter un mouvement en faveur de la sauvegarde de ces ruines et à donner lieu à des articles comme celui d'Henry Mott paru en 1875 dans *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*. Mais c'est

surtout par l'action de deux hommes soit Joseph-Octave Dion<sup>4</sup>, âme dirigeante du mouvement local visant à sauvegarder ce fort, et de Benjamin Sulte, un historien qui occupe alors un poste important au sein de la fonction publique fédérale, que ce lieu devra sa sauvegarde. Sur ce plan, soulignons que Sulte, en exerçant son influence dans les officines gouvernementales du MD, jouera un rôle majeur<sup>5</sup> dans celle-ci.

De 1882 à 1884, sous la surveillance et la direction de Dion, le ministère des Travaux publics entreprend des travaux de restauration visant à préserver le fort et à en empêcher la détérioration. Ceux-ci se poursuivent ensuite sous l'égide du MD mais toujours avec Dion à la barre. Ce geste gouvernemental figure parmi les premiers efforts de conservation du patrimoine bâti au Canada et s'inscrit dans le « mouvement occidental de valorisation d'une nouvelle forme de patrimoine, le monument historique<sup>6</sup> ». Preuve de sa préoccupation commémorative, Dion fait graver les noms de figures qu'il juge marquantes de l'histoire de la Nouvelle-France dans les pierres qui encadrent la porte du fort.

Dans la foulée de ces travaux, on y installe un petit musée. En 1888, Dion en est nommé curateur. En le dotant de reliques associées au passé canadien-français et à ses « héros », il propose au visiteur « un produit hybride – musée local et musée d'histoire, un des premiers au Québec<sup>7</sup> ». Plus encore, le fort devient un lieu



S.J. Hayward, Fort Chambly, 1934. Crédit: BAnQ Vieux-Montréal, Fonds La Presse, PS833,S3,D408.

de pèlerinage pour plusieurs sociétés historiques. Pendant que Dion anime les lieux, le MD se contente d'y effectuer que les réparations urgentes. À la mort de Dion en 1916, le MD nomme un nouveau curateur. Quatre ans plus tard, soit en 1920, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC), dont Benjamin Sulte est l'un des membres, recommande au gouvernement canadien de désigner ce fort comme un lieu historique national (LHN), et ce pour trois raisons, dont le fait qu'il fut une composante essentielle de l'infrastructure de défense du Canada sous les régimes français et britannique. Malgré ce geste commémoratif soulignant son importance historique, le MD décide en juillet 1920 de le démolir et d'y élever en lieu et place un cairn. Cette décision soulève un tollé de protestations tant des associations patriotiques que de la Société historique de Montréal, « l'un des principaux interlocuteurs de la CLHMC<sup>8</sup> » à l'époque. Pour en empêcher la démolition, celles-ci alertent l'opinion publique.

Devant ce tollé, le MD cède. Tant et si bien, que le 1<sup>er</sup> avril 1921, la division des parcs nationaux (l'ancêtre de l'Agence Parcs Canada) du ministère de l'Intérieur en obtient la responsabilité. En 1925, le cimetière militaire, situé à proximité du fort, est patrimonialisé et on profite de la visite annuelle de la Société historique du Canada pour dévoiler une plaque sur ce cimetière tandis que les *Daughters of the American Revolution* y érigent un monument à la mémoire du général John Thomas, décédé aux environs du fort Chambly en 1776 alors qu'il

commandait la retraite des forces américaines en territoire canadien. En 1936, un nouveau bâtiment muséal est inauguré. Sous l'égide de Marius Barbeau, « le Musée du fort est transformé en un lieu muséal consacré aux arts et traditions populaires canadiens-français et à l'histoire militaire<sup>9</sup> ». En 1969, une exposition temporaire s'y déroule, puis en 1976, le Canada signe la Convention du patrimoine mondial. Dès lors, la conservation et l'interprétation sont des domaines d'étude distincts. Trois ans plus tard, un projet de reconstruction volumétrique du fort Chambly jumelé à un important programme comprenant des fouilles archéologiques et la rédaction d'ouvrages historiques est lancé.

En 1983, les travaux de restauration volumétrique sont terminés tandis que les salles d'interprétation comprenant des objets archéologiques et ethnologiques sont désormais accessibles aux visiteurs. Dans le fort, le visiteur peut en apprendre plus sur les faits saillants du fort, tant sur le plan social que militaire, et ce de son établissement jusqu'à son abandon. En complément à cette offre, tant les guides-interprètes que les outils d'interprétation disposés autour au fort permettent aux visiteurs d'approfondir leur connaissance. Depuis quelques années, le LHN a entrepris de renouveler son interprétation et son discours muséographique afin de pouvoir donner, et ce en partenariat avec les Premières Nations, une place de choix aux récits, aux voix et au point de vue des Autochtones.



Une vue du vieux fort de Chambly et de la foule qui assistait aux fêtes du 250<sup>e</sup> anniversaire.

Crédit photo : *La Patrie*, 7 septembre 1915, p. 9.

Pour sa part, depuis sa fondation en 1979, la Société d'histoire de la seigneurie de Chambly joue un rôle complémentaire à celui de Parcs Canada en documentant par ses recherches et communiquant par ses publications l'histoire du fort Chambly et de ses occupants. Interlocuteur et collaborateur privilégié pour ce LHN, cette société a participé activement aux divers exercices de planification de celui-ci. Plus encore, par son implication dans le développement des expositions, elle a contribué à approfondir le lien thématique entre le fort et la population environnante. En participant avec la Ville de Chambly à la création de divers panneaux d'interprétation extérieurs, dont certains prolongent l'histoire du fort et de ses habitants, elle poursuit ainsi l'histoire plus que centenaire de la participation des citoyens et des sociétés d'histoire dans la valorisation du passé.

### Commémoration et histoire publique à l'Agence Parcs Canada

À titre d'institution culturelle fédérale, l'Agence Parcs Canada « a l'obligation de présenter et de mettre en valeur, dans ses lieux patrimoniaux, une histoire bien documentée, incluant les savoirs traditionnels et les traditions orales<sup>10</sup> ». Cela étant dit, si aujourd'hui Parcs Canada, organisme d'histoire publique compte sur des professionnels en histoire, cela n'a pas toujours été le cas. En fait, il faut attendre 1954 pour que le programme de commémoration nationale amorcé en 1919<sup>11</sup> avec la création de la CLMHC puisse compter sur l'embauche d'un premier historien professionnel<sup>12</sup>. Puis, au cours des décennies suivantes, la professionnalisation du champ historique, comme ailleurs dans la société canadienne<sup>13</sup>, s'accroît à Parcs Canada avec l'adjonction de spécialistes en recherche historique, en archéologie sous-marine et terrestre, en conservation, en gestion des collections et enfin en interprétation<sup>14</sup>.

Dans un même temps, la montée de l'histoire sociale dans les universités, la pression émanant de la société civile (tels les groupes de femmes ou les communautés autochtones), la création de sociétés d'histoire issues des communautés ethnoculturelles ont toutes concouru à lever « le voile sur le passé des marginalisés de l'histoire tels les Autochtones, les communautés ethnoculturelles et les femmes<sup>15</sup> ». En l'an 2000, on identifie trois priorités stratégiques (les peuples autochtones, les femmes et les communautés ethnoculturelles) pour lesquelles des désignations sont encouragées<sup>16</sup>. Puis en 2019, s'inspirant de l'histoire publique et des nouvelles interprétations en histoire, un nouveau cadre pour la commémoration et l'histoire est émis. Outre quatre priorités stratégiques, histoire des peuples autochtones, histoire de l'environnement, la diversité ainsi que le Canada et le monde, on énonce dix pratiques clés applicables pour l'histoire publique dans les lieux patrimoniaux<sup>17</sup>. Si celles-ci ont toute leur importance, la pratique clé visant à échanger des connaissances sur le passé au travers des

collaborations, des relations et des partenariats s'avère fort pertinente pour les sociétés d'histoire qui ont contribué, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, à la valorisation du passé.

## NOTES



- 1 Pierre Thibodeau, *La conservation du Fort Chambly, 1850-1940*, Ottawa, Parcs Canada, 1979, p. 4.
- 2 *Ibid.*, p. 9.
- 3 Claude A. Piché, « Le musée de société savante : le cas du musée du Château Ramezay », *La matière du passé : genèse, discours et professionnalisation des musées d'histoire au Québec*, Québec, Septentrion, 2012, p. 136.
- 4 Dans son ouvrage, Paul-Henri Hudon démystifie le rôle joué par ce personnage. Voir Paul-Henri Hudon, *Joseph-Octave Dion (1838-1916). Un marginal dans le siècle*, Chambly, L'auteur, 2015, 153 p.
- 5 Pour sa part, Patrice Groulx souligne que celui fut « partie prenante à la fois de l'institutionnalisation des sciences historiques et de l'utilisation commémorative de l'histoire ». Patrice Groulx, « Benjamin Sulte, père de la commémoration » *Journal of the Canadian Historical Association / Revue de la Société historique du Canada*, 12 (1), 2001, résumé.
- 6 Piché, *op. cit.*, p. 135.
- 7 *Ibid.*, p. 137.
- 8 Patrice Groulx, *La marche des morts illustres : Benjamin Sulte, l'histoire et la commémoration*, coll. « Asticou/histoire », Gatineau, Éditions Vents d'Ouest, 2008, p. 211.
- 9 Piché, *op. cit.*, p. 144.
- 10 Parcs Canada, *Cadre pour l'histoire et la commémoration : Le plan du réseau des lieux historiques nationaux*, 2019, Gatineau, Parcs Canada, 2019, p. 23. <https://www.pc.gc.ca/fr/lhn-nhs/plan/cadre-framework>.
- 11 Dans les faits, le programme des lieux historiques nationaux s'amorce en 1917 « lorsque le gouvernement du Canada fait l'acquisition du fort Anne dans la vallée de l'Annapolis en Nouvelle-Écosse pour en faire le premier parc historique national du Canada ». Larry Ostola, « Lieux historiques nationaux de Parcs Canada : Passé, présent et avenir » *The George Wright Forum*, 27 (2), 2010, p. 271.
- 12 Christopher J. Taylor, *Negotiating the Past – The Making of Canada's National Historic Parks and Sites*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 1990, p. 141.
- 13 Outre Taylor, voir Patrice Régimbald, « La disciplinarisation de l'histoire au Canada français, 1920- 1950 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 51 (2), 1997, p. 163-200 et Donald Wright, *The Professionalization of History in English Canada*, Toronto/Buffalo/London, University of Toronto Press, 2005, 270 p.
- 14 Ostola, *op. cit.*, p. 275.
- 15 Alexandra Mosquin, Danielle Hamelin et Catherine Cournoyer, « La pratique de l'histoire publique et la commémoration contemporaine : aperçu et enjeux », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 57 (1), 2003, p. 85.
- 16 Rappelons que les sujets proposés à la CLMHC proviennent du public.
- 17 Parcs Canada, *op. cit.*, p. 31-33.